



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHANCELADE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	25
Présents	19
Votants	24
Pouvoirs	5

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Chancelade se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-neuf juin deux mille vingt-quatre par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS :

M. SERRE, Mme RENAUD, M. LAGOUTTE, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, M. KUYE, Mme FAURE, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., Mme TOULLIER, M. LAPEYRONNIE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. CHAUMOND, M. GADY, Mme CALEIX, M. DUPEYRAT, Mme SALINIER.

ABSENT(S) :

Mme DAUDOU-ESPOSITO.

POUVOIRS : M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), M. MARCHIVE (pouvoir à M. LAPEYRONNIE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), M. PUGNET (pouvoir à M. DUPEYRAT).

Monsieur Bernard CHAUMOND est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tarifs emplacements Food trucks et exposants - Été 2024

Rapporteuse : Madame Maryline RENAUD

Les manifestations estivales « *Vendredis sous les étoiles* » proposées à la « *Villa Marquet* » sont renouvelées pour l'été 2024. Elles se dérouleront tous les vendredis soir du 5 juillet au 16 août 2024.

Dans le cadre de ces manifestations, le marché gourmand et fermier organisé parallèlement est également renouvelé.

Afin de s'adapter à la demande, il sera désormais situé sur l'esplanade Joan Pau Verdier et non sur le parking de la mairie.

Par ailleurs, afin de le rendre plus attractif, le nombre de marchés a été diminué à 4 ; chaque soirée se verra attribuer un thème et une animation en lien.

Les dates et thèmes retenus sont :

- vendredi 12 juillet : soirée créole,
- vendredi 26 juillet : soirée espagnole,
- vendredi 9 août : soirée country,
- vendredi 23 août : soirée occitane.

Il est donc nécessaire de fixer pour 2024, les tarifs de l'emplacement de marché pour les Food trucks et pour les exposants.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs tels que fixés en 2023.

Pour les Food trucks :

- 40€ par emplacement pour les Food trucks abonnés (présents aux 4 soirées),
- 50€ par emplacement pour les Food trucks passagers (présents entre 1 et 3 soirées).

Pour les exposants :

- 2€ le mètre linéaire avec électricité pour les abonnés (présents aux 4 soirées),
- 1€ le mètre linéaire sans électricité pour les abonnés (présents aux 4 soirées),
- 3€ le mètre linéaire avec électricité pour les passagers (présents entre 1 et 3 soirées),
- 2€ le mètre linéaire sans électricité pour les passagers (présents entre 1 et 3 soirées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs par emplacement pour les marchés tels que présentés supra ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à CHANCELADE, le 25 juin 2024.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Certifié exécutoire compte-tenu :

- De la transmission en Préfecture le
- De la publication le

Pascal SERRE
Maire

